

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 NOVEMBRE 2017**

Délibération N° 17/

011

BUDGET INITIAL 2018

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration le 23 juin 2015, et notamment son article 14,

Vu la circulaire de la DB / DGFIP du 11 août 2017 relative au cadre budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat pour 2018,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Sur proposition du Président,

– approuve les autorisations budgétaires suivantes :

• ETPT hors plafond :	82
• Autorisations d'Engagement (AE) :	71 893 000 €
• personnel :	5 850 500 €
• fonctionnement :	59 975 600 €
• investissement :	6 066 900 €
• Crédits de Paiement (CP) :	69 948 700 €
• personnel :	5 850 500 €
• fonctionnement :	58 031 300 €
• investissement :	6 066 900 €
• prévisions de recettes :	60 877 500 €
• soit un solde budgétaire de :	-9 071 200 €

– approuve les prévisions budgétaires suivantes :

• variation de trésorerie :	-9 371 200 €
• résultat patrimonial :	-26 249 300 €
• capacité d'autofinancement (CAF) :	-20 751 800 €
• variation de fonds de roulement :	-27 136 200 €

– fixe pour le Comité d'entreprise :

- la subvention de fonctionnement à 0,2% de la masse salariale réelle de 2017
- la contribution aux activités sociales et culturelles à 45 000€

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

